

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 MAI 2011.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;
M. José CAPELLE, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Nicolas RADOUX, M. Fernand MOXHET (Membres du Collège communal);
~~M. Michel LEJEUNE~~, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme Denise BARCHY, ~~M. Jean-Marie LEFEVRE~~,
M. Jean-Claude RENARD, Mme Catherine STREEL, M. Bernard SILVESTRE, M. Dominique LUGOWSKI, M. Jean-Paul VILENNE, M. Louis VANHOEF, Mme Sabine DEMET, M. Maxime BOURLET, Mme Rosanna DUMOULIN-D'ORTONA, Conseiller(e)s Communaux ;
M. Eric DECHAMPS, Secrétaire communal.

Mme BARCHY et M. RENARD entrent en séance à l'occasion du point n°1.

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2011.

La séance est ouverte à 19 hrs 30. Le groupe Entente Communale prie l'assemblée d'excuser l'absence de Monsieur LEJEUNE. Monsieur VRANCKEN prie également l'assemblée d'excuser l'absence de Monsieur LEFEVRE du groupe Ecolo. Il y a à ce moment 15 membres votants.

Monsieur VRANCKEN invite les membres du Conseil à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 26 avril dernier.

Il n'y a aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2011 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège Provincial de Liège/ Approbation de la modification budgétaire pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saints- Pierre et Paul d'Othée.
- Collège Provincial de Liège/ Approbation du budget pour l'exercice 2011 de la Fabrique d'église de la paroisse Saints-Pierre et Paul d'Othée.

Il n'y a pas de remarque.

Mme BARCHY et M. RENARD entrent en séance. Il y a désormais 17 membres votants.

1. Tutelle ASBL/ ASBL « Territoires de la mémoire »/ Contrôle de l'utilisation des subsides octroyés pour l'exercice 2010/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN entame l'examen des points repris à l'ordre du jour. Monsieur VRANCKEN informe l'assemblée que la subvention octroyée par la Commune d'Awans pour l'exercice 2010 a été dûment justifiée par l'ASBL « Territoire de la Mémoire » conformément à la délibération du Conseil communal du 26 août 2008. Les conditions de contrôle de l'utilisation de la subvention étant remplies, il convient donc d'entériner la conformité de la situation.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Tutelle CPAS/ Comptes annuels de l'exercice 2010/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN invite Monsieur MOXHET à s'exprimer à propos des comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2010. Monsieur MOXHET rapporte à l'assemblée les données suivantes :

Résultat budgétaire :

Service ordinaire :

Droits constatés nets de l'exercice : 2.343.488,91 €

Engagements de l'exercice : 2.085.199,35 €

Excédent budgétaire : 258.289,56 €

Service extraordinaire :

Droits constatés nets de l'exercice : 101.832,91 €

Engagement de l'exercice : 89.294,48 €

Excédent budgétaire : 12.538,43 €

Résultat comptable :

Service ordinaire :

Droits constatés nets de l'exercice : 2.343.488,91 €

Imputation de l'exercice : 2.080.658,01 €

Boni : 262.830,90 €

Service extraordinaire :

Droits constatés nets de l'exercice : 101.832,91 €

Imputations de l'exercice : 70.346,04 €

Boni : 31.486,87 €

Compte de résultats :

Le résultat global de l'exercice 2010 se chiffre à un boni global de 81.455,80 € qui se répartit en un boni d'exploitation de 136.212,86 € et un mali exceptionnel de 54.757,06 €.

Encaisse au 31/12/2010 : 261.350,46 euros.

Enfin, l'intervention communale finale pour cet exercice s'élève à 680.213,79 euros.

Monsieur MOXHET complète son intervention en précisant que l'importance du boni s'explique non seulement par une augmentation des recettes des exercices antérieurs mais aussi par une diminution de l'aide sociale en matière de R.I.S., remboursable par l'Etat fédéral.

Monsieur LUCAS exprime la satisfaction de son groupe compte tenu de ces éléments qui démontrent la bonne santé financière du CPAS. Celle-ci va permettre une réduction de l'intervention communale. En outre, les dépenses en matière de R.I.S. ont été réajustées et c'est une bonne chose. D'autant plus que le budget 2010 était tellement « serré » qu'il avait fallu réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement de l'accueil et donc risquer de nuire au confort du personnel et des enfants.

Monsieur MOXHET précise que l'intervention en matière de R.I.S. reste tout à fait aléatoire car il dépend du nombre incertain des bénéficiaires. Lors des prochaines modifications budgétaires, le CPAS devrait pouvoir rendre plus de 200 000 euros à la Commune et donc réduire sensiblement l'intervention de celle-ci en faveur du CPAS.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 14 voix pour. Il y a 3 abstentions (le groupe Entente communale).

3. Subventions aux groupements, associations et clubs de l'entité/ Octroi et contrôle des subsides/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN informe l'assemblée qu'après examen des documents remis par les clubs et associations, il apparaît que les subsides octroyés précédemment ont été dûment justifiés et utilisés pour les fins auxquelles ils avaient été octroyés. En outre, le Collège propose d'octroyer les subventions pour l'exercice 2011 conformément aux modalités et aux montants repris dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS souhaite formuler plusieurs remarques. Il regrette la dureté des impositions exigées des demandeurs et notamment la fatuité des recettes comptoirs qui sont hors propos. Monsieur LUCAS réitère, également, son intervention à l'occasion de l'approbation du compte communal concernant la réduction inopportune de 30 % des subsides accordés en 2011. Compte tenu du boni cumulé dégagé au compte, il demande au Collège de reconsidérer sa décision.

Monsieur RENARD intervient à son tour et souligne que comme à son habitude, il a examiné soigneusement les dossiers des clubs et associations demandeurs. La problématique a déjà été évoquée à l'occasion du vote du budget initial de l'exercice 2011. Manifestement, le message lancé par l'opposition qui a consisté à inviter le Collège à reconsidérer sa position en la matière, ce message n'a pas été reçu par lui ! En outre, en comparant le montant des subsides octroyés notamment aux clubs sportifs en 2010 et 2011, il semble que les quatre grands clubs qui jouent un rôle social important sur l'entité par la politique de promotion des jeunes qu'ils mènent, ces clubs sont les plus pénalisés par rapport à d'autres tant ils subissent une réduction substantielle de leur subside. La réduction annoncée par le Collège s'élevait à 30 %. Mais une réduction de 38 % pour un grand club parmi les quatre visés alors qu'il joue un véritable rôle social... ensuite, à l'examen des dossiers des clubs, une annotation a particulièrement attiré l'attention du Conseiller puisqu'elle révélait qu'un club de mini-foot comptait pas moins de ... deux membres. C'est un peu court pour jouer au mini-foot !

Madame BOUVEROUX réagit d'emblée en précisant qu'il doit plutôt s'agir du nombre de gestionnaires et non du nombre de membres affiliés !

Madame D'ORTONA intervient à son tour et reconnaît que les fiches d'identification des clubs et associations sont mieux établies, avec plus de sérieux. Par contre, le Collège n'a pas tenu compte de toutes les données fournies par les clubs pour déterminer la répartition du crédit entre les clubs. Cette répartition est inéquitable. Et Madame D'ORTONA de réitérer la mise en place d'une Commission culturelle, ce qui éviterait ce genre de problèmes et favoriserait une répartition du crédit plus objective.

Sans s'appesantir sur le sujet, Madame DEMET intervient et renvoie à son intervention faite lors des discussions autour du budget 2011 et regrette de nouveau la réduction des subsides.

Madame STREEL demande si le Collège peut communiquer les dates prévues pour la remise des subsides aux associations.

Madame BOUVEROUX informe l'assemblée que les dates sont le 22 juin pour les associations culturelles, le 24 juin pour les clubs sportifs et le 21 juillet pour les associations patriotiques.

Monsieur BOURLET enfin considère que les déclarations de Monsieur MOXHET concernant les subsides lors du vote du budget sont « tristes ».

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 13 voix pour. Il y a 3 voix contre (le groupe Entente Communale) et une abstention (Madame DEMET du groupe PS).

4. Tutelle Fabrique d'Eglise/ Composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers de l'Eglise Saint Remy à Fooz/ Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN annonce ensuite que la nouvelle composition du Conseil de la Fabrique d'église de Fooz s'établit comme suit depuis le 4 avril dernier :

- Membres de droit :
 - M. l'Abbé Jean-Pierre LEROY, Desservant,
 - M. Fernand MOXHET, Délégué du Bourgmestre.
- Membres élus :
 - Grande série :
 - M. Paul DELREE, Président du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers,
 - Mme Françoise WERA, Secrétaire du Conseil de Fabrique,
 - M. Victor NULENS, Secrétaire du Bureau des Marguilliers.
 - Petite série :
 - Mme Cécile BOCK, Trésorier de la Fabrique d'Eglise.
 - M. Patrick VAES, membre du Conseil de Fabrique,
 - M. Jean PAQUES, membre du Conseil de Fabrique (consultant).

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte de la proposition à l'unanimité des membres présents.

5. Tutelle/ « Salle Nicolas Cloës »/ Comptes de l'exercice 2010/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2010 de la Salle Nicolas Cloës qui s'établissent comme suit :

Recettes de l'exercice : 100,00 euros.

Dépenses de l'exercice : 79,18 euros.

Boni de l'exercice : 20,82 euros.

Boni cumulé : 4.686,64 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. Tutelle/ « Salle Nicolas Cloës »/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2010 et octroi pour l'exercice 2011/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce alors que les subventions octroyées par la Commune d'AWANS pour l'exercice 2010 ont été dûment justifiées par la « Salle Nicolas Cloës » conformément à la délibération du Conseil communal du 24 août 2010. En outre, il convient d'octroyer pour l'exercice 2011, à la « Salle Nicolas Cloës » les subventions suivantes :

- mise à disposition d'un bâtiment dont le loyer annuel est estimé à 4.420,67 euros,

- prise en charge de la consommation annuelle d'électricité pour un montant de 500,00 euros,
- prise en charge de la consommation annuelle en eau pour un montant de 300,00 euros,
- prise en charge des frais de téléphonie pour un montant de 300,00 euros,
- charges salariales liées à l'entretien de la salle : 1.633,29 euros,
- produits de droguerie nécessaires au nettoyage : 100,00 euros.

Et Monsieur VRANCKEN de préciser que ces subventions sont destinées à assurer la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'association ainsi que d'une partie des frais engagés dans le cadre d'activités développées par l'association en faveur et sur le territoire de la Commune d'AWANS.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. Tutelle/ « Maison de la Laïcité AWANS »/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2010 et octroi pour l'exercice 2011/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN enchaîne et annonce à l'assemblée que les subventions octroyées par la Commune d'AWANS à l'association « Laïcité AWANS » pour l'exercice 2010 ont été dûment justifiées. En outre, il convient d'octroyer pour l'exercice 2011, à l'association « Laïcité AWANS » les subventions suivantes :

- mise à disposition d'un bâtiment dont le loyer est estimé annuellement à 3.101,67 euros.
- prise en charge de l'électricité pour un montant de 300,00 euros.
- prise en charge des consommations d'eau pour un montant de 200,00 euros.
- une intervention financière d'un montant de 160,00 euros.
- dépenses salariales : 425,31 euros

Pour être complet, Monsieur VRANCKEN précise que ces subventions sont destinées à assurer la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'association ainsi que les frais engagés dans le cadre d'activités développées par l'association en faveur et sur le territoire de la Commune d'AWANS.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. Tutelle/ ASBL « Salle des Loisirs »/ Comptes de l'exercice 2010/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose d'approuver les comptes de l'exercice 2010 de l'A.S.B.L. « Salle des Loisirs » qui s'établissent comme suit :

- Recettes de l'exercice : 27.175,95 euros ;
- Dépenses de l'exercice : 31.454,71 euros ;
- Mali de l'exercice : 4.278,76 euros.

Par ailleurs, les soldes des comptes au 31 décembre 2010 s'élèvent à :

- Compte à vue : 13.473,99 €,
- Compte épargne : 7.250,08 €,
- Caisse : 1.568,48 €.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. Tutelle/ ASBL « Salle des Loisirs »/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2010 et octroi pour l'exercice 2011/ Approbation Tutelle ASBL/ ASBL « Foyer culturel »/ Comptes annuels de l'exercice 2010/ Approbation.

Ensuite, Monsieur VRANCKEN informe ses collègues que les subventions octroyées par la Commune d'AWANS à l'A.S.B.L. « Salle des Loisirs » pour l'exercice 2010 ont été dûment justifiées. En outre, il convient d'octroyer à l'A.S.B.L. « Salle des Loisirs » les subventions suivantes :

- mise à disposition d'un bâtiment dont le loyer annuel est estimé à 5.336,67 euros.
- prise en charge des dépenses relatives au salaire annuel d'une femme de charge, estimées à 8.050,95 euros.

Ces subventions sont destinées à assurer la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement et salariaux de l'A.S.B.L.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. Renforcement du plancher du foyer culturel de Hognoul/ Approbation du cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet.

Monsieur RADOUX est invité à s'exprimer pour présenter le point suivant. Monsieur RADOUX propose qu'il soit passé un marché, par procédure négociée sans publicité, après consultation d'au moins trois auteurs de projet, ayant pour objet l'étude et le contrôle des travaux de renforcement du plancher à l'étage du Foyer culturel à Hognoul. Il propose également d'approuver le cahier des charges établi à cette fin par le Service communal des Travaux et de marquer son accord sur l'estimation du coût de ce marché de services, d'un montant de 1 650 euros hors TVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. Réalisation d'un audit énergétique de divers bâtiments/ Approbation du cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auditeur énergétique Tutelle A.S.B.L./ ASBL « Noël Heine »/ Plans budgétaires pour les années 2012 à 2016 /Information.

Monsieur RADOUX enchaîne et propose à l'assemblée de passer un marché, par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la désignation d'un conseiller énergétique agréé en vue de la réalisation d'un audit dans les bâtiments suivants :

- L'école communale d'Awans (maternelle et primaire), place Communale 2/8 ;
- L'administration communale, rue des Ecoles, 4 ;
- Le C.P.A.S., rue des Ecoles, 2
- Le local O.N.E., rue des Ecoles, 2+ ;
- Le bâtiment de l'Urbanisme et des Travaux, Place Communale, 6 ;
- Les locaux de la Croix-Rouge, rue de l'Eglise, 23 ;

Il convient en outre d'approuver le cahier des charges établi à cette fin par le Service communal des Travaux et de marquer son accord sur l'estimation du coût de ce marché de services, d'un montant de 9 900 euros hors TVA. Enfin, les subventions régionales octroyées dans le cadre du programme UREBA seront sollicitées.

Monsieur VILENNE demande si, in fine, il y aura des concrétisations une fois que l'audit aura été réalisé ?

Monsieur VRANCKEN confirme que le Collège déterminera les priorités des travaux à réaliser une fois l'audit terminé.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. Schéma de structure communal/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN invite Monsieur CAPELLE à prendre la parole pour présenter le schéma de structure dans sa dernière mouture.

Monsieur CAPELLE rappelle que suite à la demande du Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, il a fallu recommencer partiellement le schéma de structure. En effet, la relocalisation de la future maison communale sur le site de la maison actuelle a nécessité le lancement d'une nouvelle procédure avec enquête publique, la requête de l'avis de la CCATM. Ce qui finalement n'a pas été inintéressant. Il convient d'ailleurs de solliciter, également, la prolongation du délai de subventionnement.

Monsieur VRANCKEN rappelle à son tour l'importance capitale de ce schéma de structure qui est un document essentiellement d'orientation économique et environnementale ; ce schéma engage la Commune sur le long terme.

Outre ses remarques formulées à l'occasion de la CCATM de décembre dernier, Monsieur LUCAS souhaiterait intervenir et souligner qu'à l'analyse, il regrette que la réalisation des futurs axes ne soit pas conditionnée par la réalisation de la ZACC derrière l'Eglise à Hognoul. En outre, 30 % de réalisation dans la zone prioritaire est manifestement un taux trop faible. Il serait opportun d'élever ce taux à 60 % avant de passer à une zone de priorité inférieure. Ensuite, il conviendrait d'entamer la ZACC entre le Domaine de Waroux et Loncin. Monsieur LUCAS regrette aussi l'absence de prévisions en matière de mobilité : pourquoi d'ailleurs ne pas mettre le schéma de structure en phase avec le Plan communal de mobilité et présenter les deux orientations en même temps ? Quant à l'aménagement de la rue de la Station en rapport avec le développement

de la zone de Stockis, il serait indispensable de prévoir un accès à cette zone par l'arrière. Ensuite, le schéma est complètement muet à l'endroit des Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Enfin, il est aussi indispensable de tenir compte des importantes nuisances sonores suite au développement de l'aéroport de Bierset et de la zone de Stockis.

Monsieur SILVESTRE quant à lui souligne que ce schéma de structure est un travail de longue haleine malgré quelques imperfections et certaines critiques. Il faut toutefois respecter le travail accompli. Mais il reste cependant de grandes attentes derrière ce projet !

Monsieur VILENNE regrette lui aussi l'absence du Plan communal de mobilité qui aurait dû être présenté en même temps pour assurer une plus grande cohésion du travail d'ensemble.

Monsieur CAPELLE intervient de nouveau et précise que la ZACC de Hognoul suite au PCA est devenue une zone à bâtir. Passer de 30 % à 60 % en taux de réalisation dans une zone prioritaire est rigoureusement impossible compte tenu des délais nécessaires pour mettre en œuvre une ZACC. Ensuite, il convient sans doute de ne pas privilégier la ZACC sur la grand route (Domaine de Waroux) car il faudra aussi tenir compte du Plan Communal de Développement Rural (PCDR) dont l'objectif est de maintenir l'habitat au cœur des villages et qu'il convient de développer d'abord les transports en commun sur la N3. Quant au Plan Communal de Mobilité (PCM), il est indispensable qu'un tel document soit d'abord examiné par le Collège avant d'être proposé au Conseil communal et puis soumis à enquête publique. Dans l'absolu, il est vrai cependant qu'il aurait été préférable de développer en parallèle les trois plans communaux : le schéma de structure, le PCM et le PCDR. Mais ici en l'occurrence, il s'agit d'une matière d'urbanisme. Enfin, le schéma de structure ne modifie en rien le plan de secteur.

Monsieur RENARD intervient à son tour et estime qu'il aurait fallu avoir au moins à l'esprit et de manière proactive le PCM. Il regrette aussi l'impuissance de l'autorité communale devant un système tel que le charroi lourd de la rue de la Station. Enfin, il est indispensable de réfléchir au développement communal sur cet aspect mais il est indispensable de conserver son esprit ouvert sur d'autres problématiques telles que la mobilité, notamment !

Monsieur VRANCKEN estime lui aussi qu'il s'agit d'un document important portant en lui des orientations très fortes pour l'entité awansoise et sa population. Et ce travail ne s'improvise pas ; il suffit de compter depuis combien de temps l'ouvrage est sur le métier. Il faut tenir compte du développement futur de la zone de Stockis, du développement inattendu du parc économique. L'étude a en tout cas été menée de manière cohérente mais il ne faudra pas oublier bien sûr tout le volet environnemental avec le développement du PCDR. Quoi qu'il en soit avec cette version définitive du schéma de structure, c'est un dossier de grande envergure qui aboutit !

Madame D'ORTONA ponctue la discussion en insistant sur le fait que les villages se voient toujours plus du petit commerce de proximité. Il est donc indispensable de prévoir une mobilité pour permettre à chacun de se rendre vers le pôle de la RN3.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 13 voix pour. Il y a 4 voix contre (le groupe MR).

13. Intercommunales/ Assemblées générales ordinaire et extraordinaire/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose alors d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour des AG ordinaire et/ou extraordinaire de l'AIDE, du Centre Funéraire de Liège et environs, de la CILE, de Ethias, de l'IILE, de l'ISO SL, de la SLF, de la SLF Finances, de la Société de Logements du Plateau, de la SPI+, de la TEC Liège-Verviers.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité des membres votants les ordres du jour présentés des différentes institutions.

14. U.V.C.W./ Assemblée générale ordinaire/ Ratification.

Monsieur VRANCKEN propose alors de ratifier la délibération du 5 mai 2011 par laquelle le Collège approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'AG ordinaire de l'UVCW, le 20 mai 2011.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal ratifie unanimement cette décision collégiale.

Point supplémentaire/Schéma de structure communal/ Demande de prorogation du délai de subvention/ Approbation

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée de se prononcer sur un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité d'intégrer ce point et de le soumettre au vote.

Dans la continuité de l'approbation par l'assemblée du schéma de structure durant cette séance, Monsieur CAPELLE informe ses collègues que le Gouvernement wallon peut annuler la décision du Conseil communal d'approbation du schéma par un arrêté motivé envoyé dans les soixante jours de la réception du dossier complet. Matériellement, il n'est donc pas possible que le schéma de structure entre en vigueur avant le 28 juin 2011. Compte tenu de ces éléments, Monsieur CAPELLE propose à l'assemblée de demander au Ministre compétent de proroger le délai de la subvention d'une durée d'un an.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Point supplémentaire/Holding Communal s.a./Assemblée générale ordinaire/Ratification

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée de se prononcer sur un second point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité d'intégrer ce point et de le soumettre au vote.

Il s'agit de ratifier la délibération du 19 mai 2011 par laquelle le Collège approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'AG ordinaire du Holding Communal s.a., le 25 mai 2011.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal ratifie unanimement cette décision collégiale.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

- 1) *A propos de la RN3, Monsieur LUCAS souhaiterait connaître l'issue de la réunion du 19 octobre 2010 concernant la pose d'un radar préventif ou répressif, d'un vibromètre et la possibilité pour le Ministre compétent d'effectuer une réfection de voirie sans installer préalablement l'égouttage adéquat. Monsieur LUCAS souhaiterait également connaître les suites de la réunion du 26 octobre 2010.*

Monsieur VRANCKEN invite Monsieur RADOUX à prendre à la parole. Celui-ci informe que concernant cette problématique, le Collège est en mesure maintenant de confirmer qu'un tronçon limité de la RN3 ne sera jamais égoutté car l'investissement n'est pas économiquement justifié. La solution privilégiée sera donc un raccordement individuel. Il n'y aura donc pas non plus de subside de la SPGE. Monsieur RADOUX de poursuivre en ajoutant que le problème d'égouttage s'intègre dans une problématique hydrologique plus globale. Et de souligner que si cette problématique n'est pas réglée au niveau du bassin hydrographique du Geer, une commune qui solutionnera son propre problème en créera forcément chez une autre ! La Commune d'Awans a déjà financé une étude hydrologique de son territoire. La SPGE envisage de commander une étude globale pour l'ensemble du bassin. Les résultats de l'étude awansoise seront un point de départ apprécié et sérieux.

Concernant plus particulièrement la voirie, sa réfection est prévue sur l'entité de Crisnée. Suite à un entretien avec le directeur du SPW compétent, la situation d'Awans est bien connue et le SPW qui doit l'intégrer au moment opportun dans son plan d'investissement. La réfection sera effectuée mais il est prématuré d'obtenir un calendrier formel.

Monsieur VRANCKEN enchaîne avec la problématique de sécurité publique et rapporte que les riverains se plaignent des inconvénients liés au charroi lourd. Ceci étant dit, la RN3 est entièrement sous la responsabilité du SPW. Cependant, des mesures concrètes ont été proposées notamment l'installation de radars. Le SPW a marqué son accord sur la proposition. Il reste à fixer prochainement la localisation définitive du matériel ad hoc. La Commune a également reçu l'autorisation de placer des panneaux de signalisation afin de limiter la vitesse à 60 km/hr pour les camions de 5 tonnes et plus. Monsieur VRANCKEN informe qu'entre la décision du Conseil d'adopter une résolution en la matière et la matérialisation de la décision sur le terrain, il peut se passer entre 3 ou 4 mois, le temps pour le SPW de traiter le dossier et retourner son avis.

Monsieur LUCAS est sidéré par la réponse fournie en cette séance par le Collège. En effet, annoncer que la SPGE ne subventionnera pas les travaux d'égouttage ne relève pas d'un scoop et loin de là ! Et qu'un tronçon de route sur notre entité ne sera pas réfectionné montre bien l'inertie du Collège sur ce problème depuis les premières interpellations qui remontent à plus de cinq ans....

Monsieur RADOUX réagit de suite en précisant qu'il y a un gouffre entre la décision de la SPGE de ne pas subventionner un égouttage collectif et celle du SPW de prévoir à un moment donné la réfection du tronçon de la RN3. Car ne pas égoutter ne signifie en aucun cas que la route ne sera pas réfectionnée. Simplement la programmation de ces travaux reste incertaine mais ils se feront ! Autrement dit, il est possible de réfectionner la route indépendamment des résultats de l'étude hydrologique.

Il n'y a pas d'autre remarque.

- 2) *Monsieur LUCAS constate que les manifestations sont toujours plus nombreuses dans le hall du Centre sportif local. Or, cette salle n'est pas d'une grande performance acoustique. Ne serait-il pas opportun de faire réaliser une étude sonométrique afin d'améliorer sensiblement la qualité sonore de ces activités ?*

En substance, Monsieur BALDEWYNS rappelle à ses collègues que la première vocation du Centre sportif local comme son nom l'indique est d'accueillir avant tout des manifestations sportives qui ne nécessitent pas l'appoint d'une sonorisation quelconque. Quant aux quelques manifestations de divertissement ou autres qui se déroulent ponctuellement dans le hall du Centre, elles ne requièrent pas une sonorisation d'une grande performance d'autant plus qu'une pareille étude ainsi qu'un investissement éventuel dans un nouveau matériel adéquat impliquerait un coût sans aucun doute fort important. Celui-ci ne semble pas a priori très opportun. En outre, l'indigence de pareil matériel ne semble pas nuire au succès rencontré par les activités non sportives.

- 3) *Selon le Code wallon du Logement, la société de logements doit transmettre au Conseil communal son rapport annuel, son budget, ses comptes ainsi que son rapport de gestion. Monsieur LUCAS interpelle le Collège communal pour que cette obligation soit respectée.*

Monsieur CAPELLE profite de l'occasion qui lui est donnée, par la question qui lui a été posée, pour faire un rapport de gestion en sa qualité d'Administrateur (non-rémunéré) de la Société du Logements du Plateau.

Ce rapport sur la gestion financière se limitera à l'exercice 2009. En effet, les comptes 2010 seront approuvés par l'Assemblée générale du 3 juin 2011 comme le prévoit les statuts de la société. Il n'appartient pas à Monsieur CAPELLE d'anticiper.

Monsieur CAPELLE rappelle que chaque membre du Conseil communal a un droit de regard sur la gestion de ou des sociétés de logements de Service Public du ressort de la commune comme c'est aussi le cas pour les intercommunales. Ce qui répond déjà à l'interpellation de Monsieur LUCAS.

Lors de son intervention précédente au sujet du fonctionnement de la Société de Logements du Plateau, Monsieur CAPELLE avait fait un bref historique de l'organisme depuis sa création en 1922 jusqu'à nos jours, il ne reviendra donc pas sur cette période.

Un petit retour cependant aux années 2000 qui voit revenir, après plus de 20 ans d'arrêt des programmes de construction en Wallonie, un programme de relance du logement de service public.

C'est en effet en 2002 (programme 2001) que la SLP met en location les 8 nouveaux logements de la rue Jean Jaurès. Cet investissement sera suivi, en 2003, de 4 maisons supplémentaires.

Ensuite, notre commune récupère aussi un projet qui était prévu pour Ans-Alleur mais malheureusement situé en Zone A et qui concernait l'intégration des personnes à mobilité réduite. C'est ainsi que sur les terrains de la Société Wallonne du Logement à Hognoul, 12 logements adaptés ont été mis en location auprès d'un centre AVJ.

En 2003, c'est la mise à disposition des 18 maisons de type acquisitif et en 2004, mise en location de trois maisons unifamiliales dans le même quartier dit des Brasseurs à Hognoul.

En 2007, c'est la mise en location de 5 appartements dans l'immeuble de la cour Henri Dumont à Villers-l'Evêque.

En 2010, 4 appartements dans l'ancienne école de la rue Jacquet à Othée sont mis à disposition de locataires.

Différents programmes d'ancrage communal sont en cours de réalisation. Voici leur état d'avancement :

Plan 2004-2006 :

- En chantier, la construction de 4 maisons de type locatif dans le quartier dit des Brasseurs à Hognoul.
Pour ce quartier, il s'agit, des derniers terrains équipés qui peuvent accueillir de l'habitation en location.
- En chantier également, la construction des 12 maisons de type locatif rue de Xhendremael à Awans.

Plan 2007-2008 :

- Réhabilitation et transformation d'un presbytère en 5 appartements sociaux de type locatif à Othée.
Le permis d'urbanisme a été délivré par le fonctionnaire délégué et le dossier sera bientôt soumis à la procédure d'adjudication.
- Construction de 6 maisons unifamiliales de type acquisitif à Hognoul au quartier dit des Brasseurs, mais relocalisées à Awans rue Noël Heine à la demande de la Société Régionale du Logement. L'auteur de projet a été désigné et l'étude a débuté.

Plan 2009-2010 :

- Construction d'une voirie rue Noël Heine pour accueillir les habitations.
L'auteur de projet a été désigné et l'étude a débuté.
Construction d'un immeuble de 6 appartements (rez +2), dont un appartement pour Personne à Mobilité Réduite au niveau 0, du type locatif à Awans – quartier dit « du bec ». L'auteur de projet a été désigné et l'étude a débuté.
Construction de 2x4 maisons jointives du type locatif à Awans – dans le même quartier. L'auteur de projet a été désigné et l'étude a débuté.
- Vente de 5 parcelles à Awans – quartier dit « dans le bec ». Les ventes pourront devenir effectives dès que la voirie sera équipée.
Construction d'un logement moyen, de type acquisitif à Awans – dans le même quartier. L'auteur de projet a été désigné et l'étude a débuté.
- Aménagement d'un studio, du type locatif, à l'étage d'un local du quartier à Fooz, rue Achille Masset, 17. Le bail emphytéotique sera bientôt soumis à l'approbation du Conseil communal, ensuite l'auteur de projet pourra être désigné.
Deux réunions de travail ont déjà été organisée avec les services techniques communaux pour ces chantiers importants.

N.B. : parallèlement à la désignation de l'auteur de projet, un coordinateur de chantier est chaque fois désigné.

Après la réalisation des divers programmes, la commune atteindra les 10% de logements sociaux par rapport à l'ensemble des logements situés sur son territoire. Ce qui était une demande des autorités régionales, mais que certaines communes voisines n'ont malheureusement pas suivi.

Pour ce qui concerne le programme exceptionnel d'investissement, les travaux pour la rénovation des 30 logements des rues de la Cité, Jean Jaurès, et F. Cornet et de 44 logements de la rue J.L. Defrêne sont terminés.

Les 142 logements de la cité des Saules seront, également, améliorés dans le cadre du Plan Exceptionnel d'Investissement et le projet est à l'étude. Les travaux sont programmés pour la fin de cette année.

A titre d'information, il faut savoir que le nombre de candidats locataires ayant entre autre demandé une habitation sur le territoire de notre commune est actuellement de 830 ménages actuellement.

Sachons aussi qu'il ne se libère, à Awans et ce hors nouvelles constructions et PEI, de 8 à 10 logements par an, ce qui est relativement faible par rapport à d'autres localisations. Ce qui veut dire qu'on est bien à Awans puisqu'on y reste.

Pour ce qui est des instances dirigeantes de la Société, celles-ci ont subi une évolution négative pour notre commune en fonction du Décret qui a régi le remembrement des Sociétés de Logements et des Services Publics.

Le Conseil d'Administration est composé du représentant du Gouvernement wallon, du représentant de la Province (actuellement d'Awans), du représentant des parts privées et du représentant des locataires (mandat actuellement vacant).

Les représentants des communes sont désignés à la proportionnelle en fonction du nombre de logements situés sur le territoire des communes respectives.

La reprise de nombreux logements de la société Ans/Saint-Nicolas, a affaibli l'influence de la commune d'Awans au sein du Conseil d'Administration.

La répartition proportionnelle entre les deux communes donne un rapport de 1442/254

logements, soit 85,5 % Ans et 14,5 % Awans, ce qui ne permet l'accès au Conseil

d'Administration que d'un seul représentant de la commune d'Awans. Le Code du Logement impose que chaque commune soit au moins représentée par un membre au Conseil d'Administration. Ce qui n'empêche pas de nous faire entendre.

En résumé, indépendamment des représentants des autres autorités, le Conseil d'Administration est composé de 5 représentants de la commune d'Ans (4PS + 1 MR) et d'un représentant d'Awans (PS).

Un commissaire, représentant la Société Régionale Wallonne du Logement, siège aussi au Conseil d'Administration. Celui-ci dispose d'un droit de veto.

Le Comité d'attribution est composé de membres n'exerçant aucun mandat politique

(dans la plupart des sociétés, il s'agit du responsable du service communal du Logement). Le Commissaire de la SWL siège, également, au comité d'attribution. Il veille au strict respect des critères d'attributions.

Celles-ci s'effectuent suivant un classement établi en fonction des règles fixées par le Code Wallon.

Les règles d'attribution sont une nouvelle fois en voie d'être modifiées. Les critères relatifs à la domiciliation sur le territoire seraient abrogés. Par contre, il sera réservé aux autorités locales, de plus grande possibilité de recaser les cas urgents.

Rapport financier sur l'exercice 2009.

Monsieur CAPELLE annonce ensuite que le bilan au 31.12.2009 présente un total de 108.490.184 euros.

A l'actif, les variations les plus significatives par rapport à 2008 découlent d'une progression des actifs immobilisés de 6.753.361 € provoquée par l'activation des chantiers, d'un terrain, de mobilier, matériel de bureau et informatique, et d'une hausse des actifs circulants de 1.649.503 € ; cette dernière est principalement la conséquence de la comptabilisation de compléments de subsides PEI. Remarquons toutefois une diminution importante des valeurs disponibles de 1.245.027 € ; à laquelle il convient d'ajouter 62.776 € représentant le solde négatif de notre compte courant SWL au 31.12.2009.

Au passif, les capitaux propres sont en hausse de 1.500.825 € par l'impact de la comptabilisation des subsides en capital (+ 2.600.042 €) diminués de la perte de l'exercice (- 1.099.217 €).

Le déficit actuel est justifié en fonction du programme PEI, car de nouvelles charges sont apparues, déménagement des locataires, équipement minimum des logements tampons, découverte d'amiante, travaux non-subventionnés par le PEI, etc... et des recettes ont dû être revues à la baisse : rentrées locatives en diminution suite à la non-occupation des logements pendant les travaux ou pendant la période nécessaire pour constituer un stock de logements tampons, ce qui a été particulièrement le cas pour Awans.

De plus, on constate malheureusement, une diminution des revenus des locataires en fonction de la situation économique.

Néanmoins, la fin des travaux dans le cadre du programme PEI et de nouvelles sources de rentrées possibles : la prise en compte dans le loyer des investissements PEI, la majoration du loyer des logements sous-occupés sont des pistes possibles qui devraient permettre à la société de surmonter les difficultés financières actuelles.

Monsieur CAPELLE en termine ici avec sa réponse à la question de Monsieur LUCAS.

Celui-ci remercie l'Echevin pour son intervention et la lecture du rapport de 2009. N'empêche que la loi est tout à fait claire : le MR attend donc pour cette année la transmission des documents dans le respect de la légalité.

- 4) *Monsieur RENARD, quant à lui, déplore l'état de certaines routes et l'ampleur du charroi lourd au sein de la Commune d'Awans et notamment dans les rues des Saules (qui, au sortir de l'autoroute, est la carte de visite de notre Commune), de Loncin et de la Station.*

Force est de constater pour le Collège, que les mesures mises en œuvre sont largement insuffisantes et inefficaces. Les réfections promises et attendues sont désormais urgentes ! Qu'en est-il ? Quant à la vitesse de circulation limitée à 30 km/hr, son efficacité est toute relative car le charroi lourd passe aussi rue Musin.

Monsieur RADOUX répond d'emblée et informe l'assemblée que les travaux de réfection de ces voiries et notamment la rue des Saules, commencent durant cette semaine.

Monsieur VRANCKEN intervient à son tour pour rappeler qu'il s'agit d'une préoccupation majeure du Bourgmestre dont une des compétences personnelles est la sécurité publique. Ceci étant dit et malgré toutes les mesures matérielles qui sont ou seront mises en œuvre, tout devient plus compliqué dès l'instant où les usagers de la route, quels qu'ils soient, ne respectent pas les règles imposées par le Code de la route. Le Bourgmestre aidé des services de Police demeure vigilant face à cette problématique.

Concernant la rue de Loncin, Monsieur VRANCKEN prend la parole et informe que les riverains semblent tous satisfaits des mesures prises : d'aucuns envoient même des lettres de remerciement au Collège. Cet incident est donc clos !

Par ailleurs, Monsieur VRANCKEN insiste aussi sur le fait qu'il ne prend pas des mesures pour le plaisir de prendre des mesures mais comme il l'a déjà évoqué, les délais de réponse du SPW en la matière notamment sont parfois très long : entre 3 et 4 mois. Monsieur VRANCKEN poursuit et rappelle que, sensible aux interpellations du Conseil, il agit également en fonction d'elles. Pas plus tard que vendredi dernier en matinée, il a organisé une réunion concernant les mesures prises dans les rues de la Station et Musin. Les experts reconnaissent eux-mêmes qu'il n'est pas possible de faire plus que les mesures mises en œuvre. Il apparaît aussi comme indispensable de définir une stratégie à l'égard des chauffeurs récalcitrants. Quoi qu'il en soit, lorsque Monsieur VRANCKEN prend des mesures, celles-ci sont toujours validées par des experts. Concernant le charroi lourd, il est indéniable que les bennes vides des camions provoquent davantage de vibrations et procure la sensation que la vitesse de roulage est élevée : cette problématique sera réenvisagée spécifiquement. Monsieur VRANCKEN donnera de nouvelles informations lors d'un prochain Conseil communal à propos du site BROUHON. Il nourrit une inquiétude particulière pour la sortie de l'école dans la rue Musin. La présence policière sera renforcée à cet endroit. Quant aux rues des Saules et de Waroux, la Commune rencontrent pas mal de problèmes avec les impétrants. Monsieur RENARD intervient et précise que les camions dont la benne est vide engendrent de fortes vibrations au niveau de la voirie car ils rebondissent sur la route, elle-même dégradée. Lors de la réunion évoquée par Monsieur VRANCKEN, diverses solutions ont été envisagées. Gageons qu'elles soient examinées et pour certaines en tout cas, mises en œuvre à court terme. Rendez-vous sera pris pour une prochaine réunion ! Enfin, bien que les mesures adoptées soient nécessaires, elles restent pour le moins perfectibles compte tenu des résultats obtenus.

5) *Monsieur SILVESTRE évoque, quant à lui, les mesures matérielles prises pour régler ces problèmes de sécurité rue de Loncin et qui n'ont pas encore été exécutées. Qu'en est-il ? Il semble que c'est celui qui « gueule » le plus fort qui a raison dans ce contexte ? La situation ne mérite-t-elle pas d'être clarifiée ?*

Monsieur VRANCKEN répond d'emblée et refuse de tolérer que du personnel communal soit pris à parti, agressé physiquement et insulté dans l'exercice de ses fonctions par des riverains excités. C'est la raison pour laquelle la réalisation du marquage au sol en exécution de la décision du Conseil a été différée. La sécurité publique implique aussi celle des agents communaux sur les chantiers communaux.

La réponse de Monsieur VRANCKEN a été complétée lors de son intervention à l'occasion de la question précédente.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur VRANCKEN invite alors les différents groupes politiques à poser leurs questions éventuelles aux membres du Collège communal.

1) Monsieur SILVESTRE souhaite évoquer la problématique de la Salle des Loisirs mais compte tenu de la nécessaire confidentialité que requiert cette affaire, il interviendra lors du huis clos.

Monsieur VRANCKEN annonce qu'il n'y a rien de neuf à ce jour et que cette problématique délicate sera abordée une prochaine fois en séance publique.

- 2) Monsieur SILVESTRE poursuit à propos de la rue de Loncin. Il reconnaît le bienfondé des mesures qui ont été prises et demande si celles-ci seront prolongées tout au long du parcours de la ligne du TEC, rue Jaurès,... ?
- 3) Monsieur SILVESTRE dénonce de nouveau la vitesse excessive des usagers venant de Bierset dans la rue Bauwin. Il semblerait y avoir un obstacle matérialisé par un muret en pierre à hauteur du passage pour piéton. Mais quelles mesures seront prises en matière de sécurité ?
- 4) Monsieur LUCAS intervient à propos de l'organisation du prochain gala de boxe au Centre sportif local sous le haut patronage de la Commune d'Awans. Le Conseil d'Administration de l'asbl Noël HEINE a déjà discuté de la problématique fiscale à laquelle il est évidemment très sensible. Monsieur LUCAS réitère la question posée en Conseil d'Administration quant à savoir si la législation fiscale est bien respectée dans le chef de l'organisateur ? En effet, sur base d'éléments en sa possession, Monsieur LUCAS estime que l'organisateur devrait être assujéti à la TVA. Or, il semble que ce ne soit pas le cas ! Qu'en est-il exactement ?

Monsieur BALDEWYNS souligne que la discussion autour de cette problématique au sein de l'asbl a retenu toute son attention et qu'il est en mesure de compléter l'information à ce sujet. En effet, l'organisateur n'est pas soumis à la TVA dès l'instant où il s'agit d'une manifestation ponctuelle c'est-à-dire une fois à l'occasion et donc non récurrente. L'organisateur du Gala au Centre sportif local n'est pas du tout dans la même situation que celui qui organise à Ans des combats professionnels nationaux et internationaux et de manière régulière ailleurs. Ce dernier est effectivement assujéti à la TVA.

Monsieur LUCAS remercie l'Echevin pour ces précisions et dans ces conditions, le problème se pose évidemment d'une manière différente.

- 5) Monsieur BOURLET soulève l'intervention d'un membre du Collège en séance du 17 février dernier. A cette occasion, le membre du Collège dénonçait le fait que le Secrétaire communal aurait ajouté un point à l'ordre du jour a posteriori, point qui n'aurait donc pas été débattu au Collège. Quelle est la légalité d'une telle procédure ?
- 6) Madame STREEL évoque la problématique des coffrets électriques mis à disposition des commerçants dans les différents villages de l'entité. Quelles sont les règles appliquées en la matière ?
- 7) Madame STREEL souhaiterait que le Collège tire les conclusions de l'opération Biodiversité 52, les rapporte au Conseil et surtout qu'il en dégage les opportunités pour la suite. Madame STREEL regrette en effet qu'il n'ait pas été organisé à cette occasion des visites pour les écoles de l'entité. Pourquoi ?
- 8) Monsieur VANHOEF dénonce à son tour les problèmes de sécurité publique dans la rue Jacquet et souhaite savoir quelles sont les mesures concrètes qui seront mises en œuvre pour y remédier ?

- 9) Madame BARCHY intervient à son tour et suppose que le Collège a envoyé ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur LEJEUNE, conseiller communal.

Madame BARCHY poursuit en évoquant une situation de fait qui dure depuis quelques mois et dont tout le monde semble parler dans la population : qu'est devenu le portrait de l'ancien Bourgmestre suspendu au manteau de la cheminée dans la salle des mariages ? Est-ce une décision du Collège, d'un groupe politique ?

Monsieur VRANCKEN annonce qu'il s'agit d'une décision personnelle du Bourgmestre. Le portrait a été décroché à l'occasion de la réfection de la salle des mariages. Il n'a pas été réexposé tout simplement car d'autres Bourgmestres méritaient aussi d'avoir leur portrait mis en valeur.

- 10) Madame BARCHY s'interroge sur la décision du Conseil prise sur proposition du Collège de réduire le montant des subsides aux clubs et associations. Pour rappel, cette décision ne rencontrait pas l'adhésion de tous les conseillers y compris parmi le groupe socialiste. Mme BARCHY précise cependant que lorsqu'on est dans la majorité il faut se conformer au vote de celle-ci. Ne conviendrait-il pas de reconsidérer cette décision ?

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.

Mme BARCHY quitte la séance et Mme BARCHY de préciser qu'elle ne peut pas rester dans un endroit où elle reçoit des menaces et où l'on insulte sa famille. *Il y a désormais 16 membres votants.*

Les débats sont terminés. Monsieur VRANCKEN clôt la séance. Il est 21 heures 45.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,

Le Président,

Eric DECHAMPS

André VRANCKEN